

TROPHÉE SOUVENIR ROGER WALKOWIAK-VILLE DE CUSSET



27 JUILLET 2025



Un Parcours inédit
de SAINT YORRE à CUSSET
Au travers de la Montagne Bourbonnaise
(Info sur www.accusset.fr)

Retransmission
sur
Ecran Géant
et sur



VILLE DE CUSSET



OPTIQUE
DERBOUX



BRICOMARCHÉ

Cycl'Espresso

- Vélô Café -



Guide de Route



ENGAGEMENTS

Participation

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France des clubs, la Coupe de France des Clubs N1 2025 est réservée exclusivement aux clubs de Nationale 1.

Composition des équipes

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France des clubs, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de Elite ou Open1 dont deux coureurs français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.**

Toute participation avec une **équipe incomplète** entrainera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2024**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance ne pourra pas participer à la coupe de France des Clubs.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

Zone NATURA 2000

L'épreuve traverse des Zones Classées Natura 2000

INTERDICTION DE DEPOSER sur le parcours papiers, emballages de toutes sortes. Des zones déchets sont prévues à cet effet

ARBITRES

Collège des arbitres

Président du Jury : Céline Rutler

Arbitre 1 : Christophe Flaceliere

Arbitre 2 : Audrey Dumas

Juge à l'Arrivée : Olivier Dufour

Arbitre Moto 1 : Mathieu Idelot

Arbitre Moto 2 : Mickael Baudo

Arbitre voiture balai : Jean-Claude Charbonnier

Radio Tour :



RÈGLEMENT

Organisation

L'épreuve Trophée Souvenir Roger Walkowiak-Ville de Cusset est organisée par

l'AVENIR CYCLISTE DE CUSSET sous les règlements de

La Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France des Clubs N1

Points BONUS Coupe de France :

Les points Bonus seront attribués à

l'Equipe du coureur classé meilleur grimpeur

Type d'épreuve

L'épreuve compte pour la quatrième manche de la **Coupe de France des Clubs N1 2025**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à : Stade Jean Moulin au lieu d'arrivée Rue Emile Guillaumin





Permanence

Lieu et horaires

La permanence de départ se tiendra le:

SAMEDI 26 JUILLET

15h à 17h45: retrait des dossards

18h: Réunion des Directeurs Sportifs

STADE JEAN MOULIN

Rue Emile Guillaumin

03300 CUSSET

DIMANCHE 27 juillet

Permanence de départ

SAINT YORRE

Place de la Mairie

03270

11h00: Signature et Présentation des Equipes

11h45: Appel des coureurs

12h00: Départ fictif

12h05: Départ réel

ORGANISATEURS

Comité d'Organisation

Trophée Souvenir Roger Walkowiak

Jacques Dupré

06 81 47 04 41

E-mail : aedupre@wanadoo.fr



Radio-tour

L'information course sera assurée par la société **Bretagne Service Course**.
Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.550 mhz



Animation

Gerard Desbouys

SECURITE

Moto Sécurité

- Moto Allier Sécurité

Responsable Moto :

Philippe Cluzel

- Bénévoles postes fixes
- Police Municipale



FÉDÉRATION

Fédération française cyclisme

FOUREZ Alexandre

Coordinateur Route FFC

Tél : +33 (0)6.99.15.94.21

E-mail : a.fourez@ffc.fr



teaser medias

Retransmission sur écran géant



FEUILLE DEDÉPART

Présentation des équipes

Les coureurs devront signer la feuille de départ le

Le dimanche 27 Juillet

Place de la Mairie

Saint Yorre

De 11h à 11h.45

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, l'épreuve se fera par un **départ fictif de 1.2Km**

Départ Fictif



APRÈS-COURSE

Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques de l'épreuve,

les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.



FLECHAGE



SECOURS

Service médical

Le service médical sera suivi par le Docteur Sarah Guillaumin

Deux ambulances de la société Bourgeot Ambulance

et une moto secouriste assureront l'accompagnement de l'épreuve .

Urgences

Centre Hospitalier de Vichy

Bd . Deniere 03200 Vichy

04 70 97 33 33

Prix et Protocole

Grille de Prix

1220/20

1^{er} 246€

2^{ème} 183€

3^{ème} 146€

4^{ème} 122€

5^{ème} 98€

6^{ème} 85€

7^{ème} 67€

8^{ème} 55€

9^{ème} 37€

10^{ème} 24€

11^{ème} 21€

12^{ème} 20€

13^{ème} 18€

14^{ème} 17€

15^{ème} 15€

16^{ème} 14€

17^{ème} 14€

18^{ème} 14€

19^{ème} 12€

20^{ème} 12€

CLASSEMENT GPM

70€- 50 €- 30€

CLASSEMENT PC

70€- 50 €- 30€

Combatif

50 €



Maillot Jaune : Vainqueur de l'épreuve

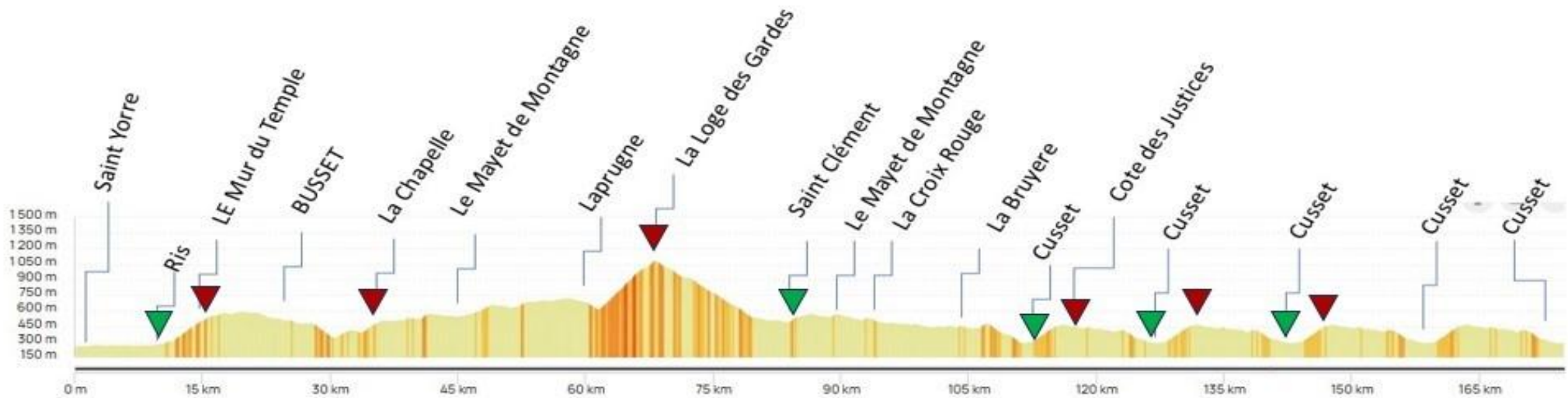
Maillot Vert : Vainqueur classement par Point

Maillot à pois : Vainqueur Grand Prix de la Montagne

Maillot Blanc : Meilleur Jeune

Maillot Bleu : Plus Combatif

Les coureurs concernés se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes dans la zone « protocole »



2544 m dénivelé positif



**PARTENAIRE
OFFICIEL**

ZAC Cap Nord, D707
03000 Avermes
04 70 46 63 03

140 Avenue de Vichy
03700 Bellerive-sur-Allier
04 70 30 92 20

62 Avenue de l'Europe
03100 Montluçon
04 70 08 31 31



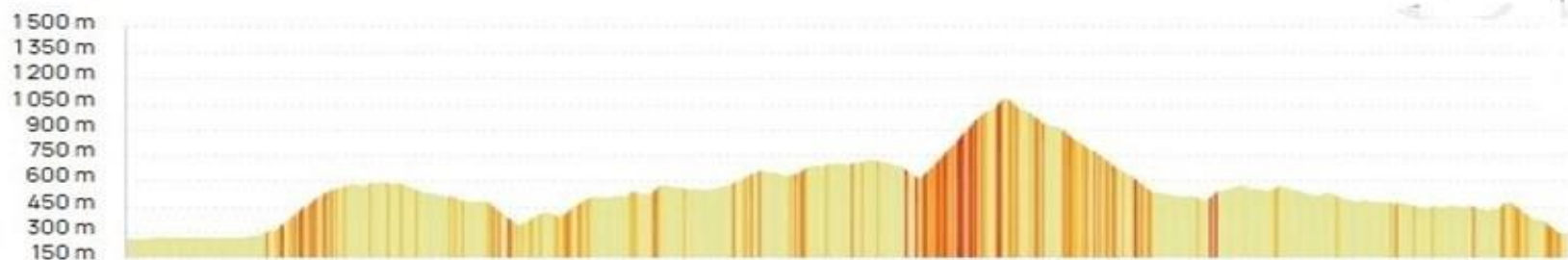
Vehicules officiels

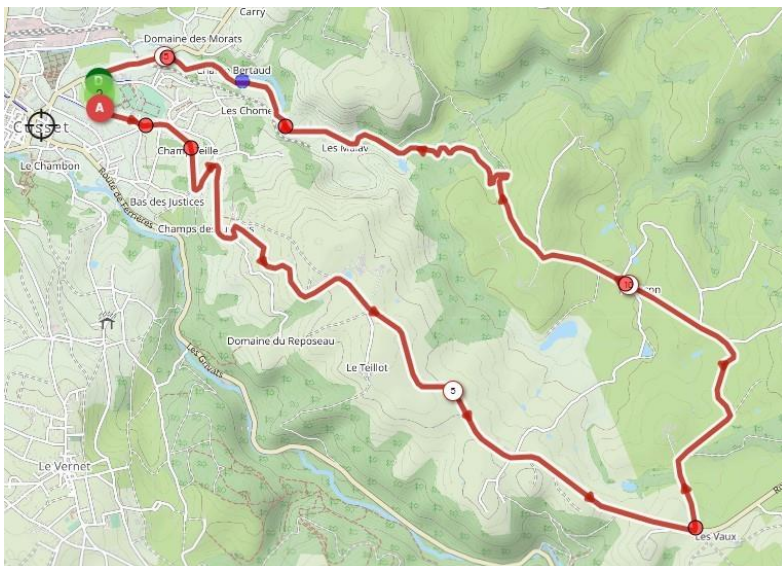


Saint-Yorre - Walko 2025 | OpenRunner

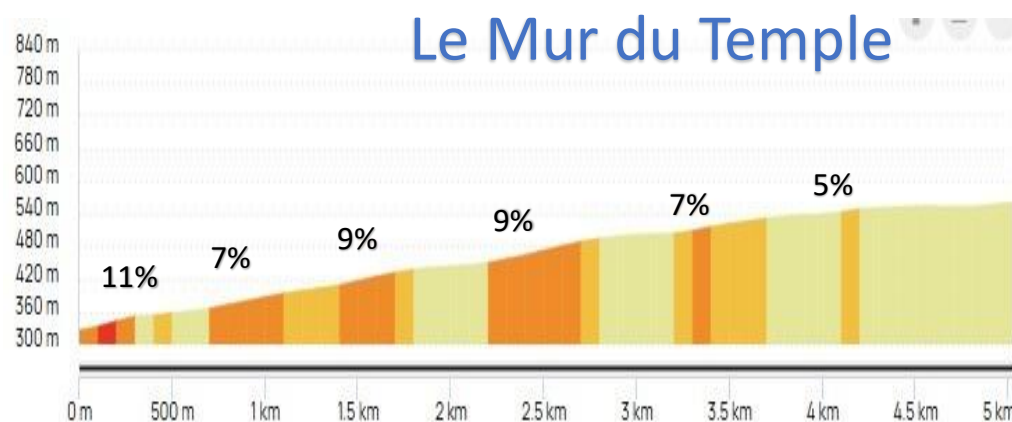
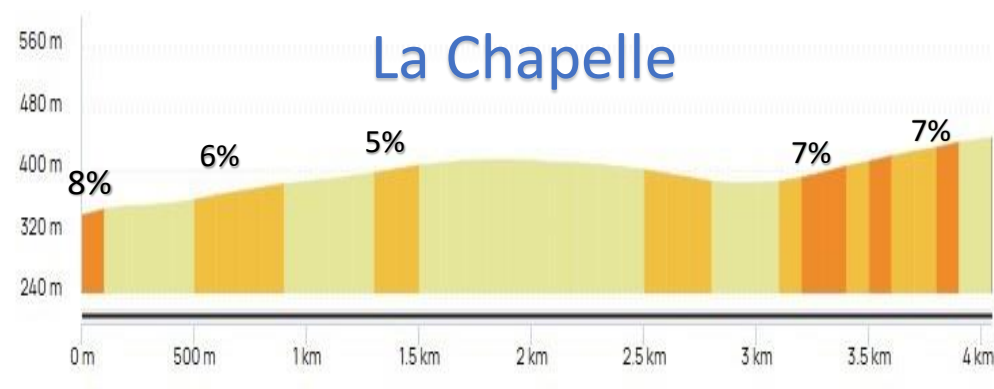


Grande boucle

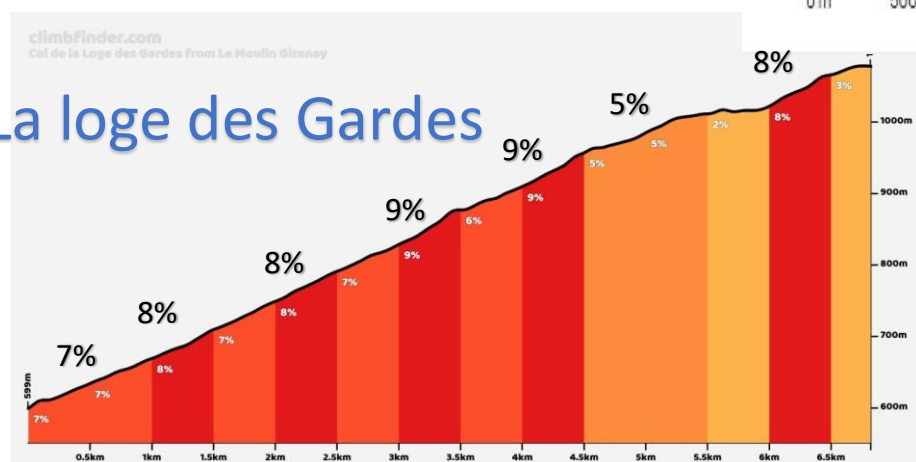




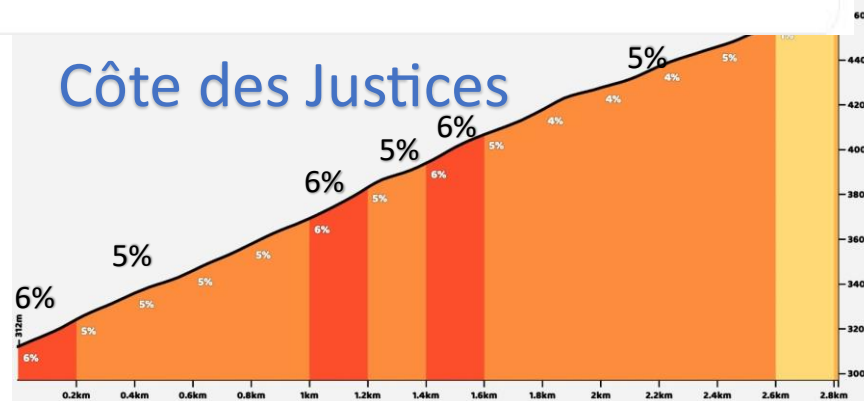
Boucle finale



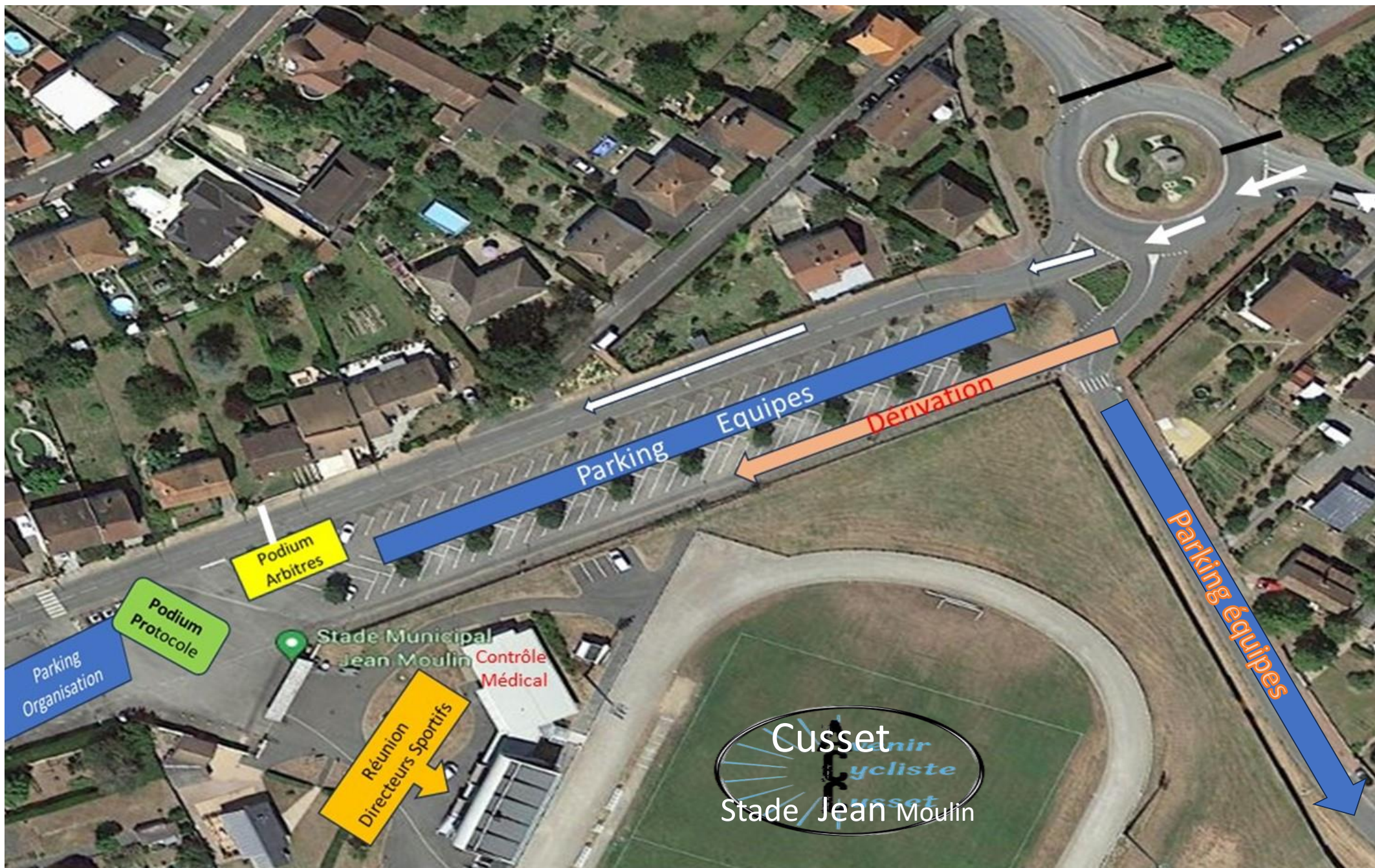
La loge des Gardes



Côte des Justices



Itinéraire emprunté	N° VOIE empruntée	Observations	Kilomètres parcours	Kilomètres restants	Horaire de passage seniors		
					36 KM/H	39 KM/H	41 KM/H
Place de la Mairie		Départ fictif		173	12:00:00	12:00:00	12:00:00
D 434	D434	Départ réel	0	0	12:05	12:05	12:05
A Gauche	D434		0,3				
	D434	Rond point	1	172	12:06	12:06	12:06
Rond Point D434/ D55	D55	Rond point	2,2	170,8	12:08	12:08	12:08
	D55		3,5	169,5	12:10	12:10	12:10
	D55		5,7	167,3	12:14	12:13	12:13
D55/ D59 A Gauche	D59		6	167	12:15	12:14	12:13
D59 / D43	D43		7,8	165,2	12:18	12:17	12:16
	D43	Passage à Niveau	9,7	163,3	12:21	12:19	12:19
A Droite D43/D906	D906						
A Gauche D906/D43	D 43		10	163	12:21	12:20	12:19
	D43		11	162	12:23	12:21	12:21
	D43	P C	11,3	161,7	12:23	12:22	12:21
A Gauche D43	D43		11,7	161,3	12:24	12:23	12:22
Les Murs du Temple	D43	M G	16,8	156,2	12:33	12:30	12:29
A Gauche D43/175	D175		18,5	154,5	12:35	12:33	12:32
	D175		25,2	147,8	12:47	12:43	12:41
A Droite D175/ D121	D121		25,6	147,4	12:47	12:44	12:42
D 121	D121	Descente D121	27,6	145,4	12:51	12:47	12:45
			30,4	142,6	12:55	12:51	12:49
	D121		34	139	13:01	12:57	12:54
		M G	34,4	138,6	13:02	12:57	12:55
A Droite D121/D62	D62		37,7	135,3	13:07	13:03	13:00
	D 62		43,3	129,7			
A Droite D62/ D7	D7		43,5	129,5	13:17	13:11	13:08
A Gauche D49 /D7	D7		43,7	129,3	13:17	13:12	13:08
A Droite D7	D7		44,8	128,2	13:19	13:13	13:10
	D7		57,9	115,1	13:41	13:34	13:29
A Gauche D7/D477	D477	Direct . La Loge	58,7	114,3	13:42	13:35	13:30
D477 / D 182	D182	Direct La Loge	60,9	112,1	13:46	13:38	13:34
	D 182	M G	67,5	105,5	13:57	13:48	13:43
D182 / D177	D 177	Descente					
	D177		75,8	97,2	14:11	14:01	13:55
D177 / D120	D120		82,5	90,5	14:22	14:11	14:05
	D120		82,7	90,3	14:22	14:12	14:06
		P C	82,9	90,1	14:23	14:12	14:06
A Droite D 120/ D177	D 177		85,6				
	D 177		87	86	14:30	14:18	14:12
Rond Point à Droite Dir Lapalisse			87,7				
Place de l'église			88				
D207/ D7	D7		88,8				
A Gauche D7/D25	D25		95,2	77,8	14:43	14:31	14:24
	D25		100,3	72,7	14:52	14:39	14:31
A Gauche D25/D906b	D 906b		108,8				
Rond point du canon	D 906b		110,3	62,7	15:08	14:54	14:46
Rue Emile Guillaumin Ligne arrivée		PC	111	62	15:10	14:55	14:47
Sommet cote des Justices	D62	GPM	114,4	58,6	15:15	15:01	14:52
A gauche	D62		118,1	54,9	15:21	15:06	14:57
Tout droit	D508		120,4	52,6	15:25	15:10	15:01
Rue Emile Guillaumin Ligne arrivée	D62	P C	126,5	46,5	15:35	15:19	15:10
Sommet cote des Justices		GPM	129,9	43,1	15:41	15:24	15:15
a gauche			133,6	39,4	15:47	15:30	15:20
Rue Emile Guillaumin Ligne arrivée	D62	P C	142	31	16:01	15:43	15:32
Sommet cote des Justices		GPM	145,4	27,6	16:07	15:48	15:37
a gauche			149,1	23,9	16:13	15:54	15:43
Rue Emile Guillaumin Ligne arrivée	D62		157,5	15,5	16:27	16:07	15:55
Sommet cote des Justices			160,9	12,1	16:33	16:12	16:00
a gauche			164,6	8,4	16:39	16:18	16:05
Rue E. Guillaumin Ligne arrivée	D62	Arrivée	173	0	16:53	16:31	16:18



Article 1. Organisation : L'épreuve « SOUVENIR ROGER WALKOWIAK-VILLE DE CUSSET », est organisée par l'AVENIR CYCLISTE DE CUSSET, sous les règlements de la FFC. Elle se dispute le Dimanche 27 Juillet 2025

Article 2. Type de l'épreuve : L'épreuve est réservée aux athlètes de catégories « Élite et Open1 ». Elle est inscrite au calendrier national FFC et classé 1.12.1 « Elite-Nationale ». Il s'agit de la 4^{ème} manche de la Coupe de France 2025 sur route des clubs de Division Nationale 1. Le départ s'effectue à Saint Yorre avec une arrivée à Cusset.

Article 3. Participation : Conformément au règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes de Nationale 1 et de Nationale 2 et 3 sur invitation. Le nombre de coureurs d'une même équipe ne pourra être supérieur à 6 et d'un minimum de 4 pour prendre le départ de l'épreuve. C'est une course par équipe, pas d'engagement individuel. La réglementation Fédérale de la Coupe de France s'applique intégralement.

Article 4. Permanence : La permanence d'accueil se tiendra le **Samedi 26 Juillet au Stade Jean Moulin Rue Emile Guillaumin 03300 Cusset de 15h à 18h.**

. La confirmation des partants est faite par le DS de chaque équipe. Le DS s'assure du retrait des dossards, des plaques de cadre et des transpondeurs de son équipe. L'ensemble du dossier course est remis aux directeurs sportifs de chaque équipe, sur présentation des licences des coureurs lors de la permanence. La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des membres du Jury des arbitres est fixée le **Samedi 26 Juillet à 18h au Stade Jean Moulin rue Emile Guillaumin 03300 Cusset.**

Article 5. Engagements : Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il accepte toutes les clauses. Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route. L'engagement se fera par équipe sur cicleweb. Un droit d'engagement de 15 € par coureur devra être acquitté. La permanence de fin de course pour le retour des transpondeurs, plaques de cadre et dossards se fera sur le lieu d'arrivée au stade Jean Moulin Cusset.

Article 6. Émargement : La présentation des équipes se fera sur le podium animation à proximité de la ligne de départ de 11h00 à 11h45, les équipes devront se présenter au complet, dans l'ordre de passage prédéterminé par la liste de départ officielle. Le DS veillera à respecter l'horaire de son équipe.

Article 7. Ravitaillement : Il s'effectuera à pied au bord de la chaussée ou à l'arrière du groupe où se trouve le coureur après avis du Président du Jury ou d'un Arbitre.

Article 8. Respect de la nature et de l'environnement : L'épreuve traversera des zones dites « Natura 2000 ». Les Coureurs sont priés de se montrer respectueux de l'environnement en ne jetant pas leurs détritiques sur la voie publique, en gardant notamment les emballages alimentaires dans leurs poches. Il en va de même pour les encadrants des équipes

Article 9. Arrivée : Elle s'effectue Rue Emile Guillaumin stade Jean Moulin 03300 Cusset. Une déviation obligatoire sera mise en place pour les véhicules, y compris les motos à 200 m de la ligne d'arrivée, à gauche, permettant de rejoindre directement le parking des coureurs. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de l'organisation, les véhicules d'ouverture, les motos sécurité, les véhicules des arbitres, du médecin et le véhicule de fin de course, conformément au règlement UCI article 2.3.006. Les véhicules autorisés à passer la ligne seront clairement identifiés par un disque rouge.

Article 10 Point Bonus : Les points bonus seront attribués à l'équipe du coureur classé meilleur grimpeur

Article 11 Protocole : Les coureurs concernés par le protocole de la course ainsi que celui concernant la Coupe de France devront se présenter dans les 10 minutes dans la zone « protocole ».



VILLE DE CUSSET

BRICOMARCHÉ
MAISON - JARDIN



VICHY COMMUNAUTÉ

King Jouet

 **SUZUKI**
New Center Car - Vichy

St-Yorre
CYCLISME

ISSOIRE
SONORISATION

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **ALLIER**
BOURBONNAIS
Le Département

COMMUNE



de SAINT-YORRE

 **M M A**
Entrepreneurs
d'Assurances

 **goodi.com**
Objets et textiles à votre image

 **CRÉDIT AGRICOLE**

Cycl'Espresso



- Vél  *Café -*

Optique
DERBOUX
CUSSET

Les Médias

 **la montagne**

 **La Semaine
de l'Allier**

 **DIRECTVELO**